

LOCATION FINANCIERE : LE LEASING APPLIQUE AUX OEUVRES D'ART

Pour les entreprises et les professions libérales, l'achat d'œuvre d'art présente l'inconvénient de ne pas être amortissable, à l'inverse, la location financière présente les intérêts financiers et fiscaux suivants :

- Fiscalement, les loyers sont déductibles du résultat imposable et diminuent ainsi l'IS (Entreprises) ou l'IRPP (Professions libérales)
- La location permet d'étaler le coût de l'achat tout en réalisant des économies d'impôt importantes
- La location n'altère pas la capacité d'emprunt et allège le haut de bilan (hors IFRS)
- Au terme du contrat de location, les œuvres seront cédées à la valeur résiduelle
- Bail Art propose donc systématiquement ses offres en location ou ponctuellement en crédit bail au client, avec un accompagnement sur l'ensemble de la démarche : de la réflexion jusqu'à l'installation

L'utilisation de ce type de financement pour l'acquisition d'œuvres d'art entre dans le cadre de la décoration et l'aménagement des bureaux au compte 6068 du plan comptable général, au même titre que la location de végétaux, de mobilier ou l'achat de tels éléments d'aménagement des espaces professionnels.

En complément de l'article 238 bis AB du Code général des impôts, le leasing favorise l'introduction d'œuvres d'art dans les espaces professionnels. Il soutient la création artistique et encourage les sociétés à diffuser les valeurs de créativité et d'ouverture véhiculées par l'art.

EXEMPLE DE LOCATION FINANCIÈRE SUR 24 MOIS

SIMULATION POUR UN PROFESSIONNEL LIBÉRAL (IRRP 41 %)

Exemple d'un leasing pour une œuvre de 15 000 € sur 24 mois

Loyer H.T. :	808 €	
Economie d'IRPP (40 %)		- 8 378 €
Valeur résiduelle H.T.		+ 1 050 €
cout réel		12 156 €
Economie nette		2 844 €

SIMULATION POUR UNE SOCIÉTÉ (IS 33,33%)

Exemple d'un leasing pour une œuvre de 15 000 € sur 24 mois

Loyer H.T. :	808 €	
Economie d'IS (33,33 %)		- 6 810 €
Valeur résiduelle H.T.		+ 1 050 €
cout réel		13 632 €
Economie nette		1 368 €

LA PRESSE EN PARLE



Le Parisien -

« Le leasing d'oeuvre d'art fonctionne comme une location. Chaque mois le client paye un loyer, sauf qu'il est prévu une option d'achat à la fin du contrat... »

IDEAT

Ideat -, n° 84

« Bail Art dont le financement est l'activité principale, propose aux avocats, médecins ou notaires, d'acheter meubles design et objets d'art en leasing. Moins chère grâce aux loyers défiscalisés, ce système offre un droit sur l'objet, cédé par la suite en pleine propriété au client. »



Décision Achat - n°143

« Au lieu de payer des impôts, il m'a parut plus intéressant d'investir dans l'art contemporain »



TGV Magazine - n° 139

« A l'arrivée une société [Bail Art], des clients (Consotel, SBPM, Swiss Life Banque Privée, TFI...) et une réussite malgré la crise »



BFM Business et ITV ont consacré trois interviews à Bail Art,

14 novembre 2010, 12 avril 2011 et 3 mai 2011, retrouvez les sur www.bail-art.com